

<b>DOCUMENTS A FOURNIR POUR UN COMPTE ENTREPRISE GBLI ou GBL2</b>
-----------------------------------------------------------------------

Raison sociale: .....

	Description	(✓)
1.	Fiche d'ouverture de compte et memo d'information signés par les personnes habilitées	
2.	Termes et Conditions signés par les personnes habilitées	
3.	Original du procès verbal du comité d'administration spécifiant le type/ devise de compte requis et les pouvoir de signatures	
4.	Spécimen de signatures des personnes habilitées (Cartons annexés) <small>(Authentification des signatures autorisés par l'OMC/ Banques du Groupe Caisse D'Epargne/Banques réputées)</small>	
5.	Copie certifiée du permis d'exploitation de la société (Global Business Licence)	
6.	Copie certifiée du certificat d'immatriculation de la société	
7.	Statuts de la société selon les cas ci-après: (1) <u>Entité créée avant l'année 2001</u> : copie du "Memorandum & Articles" (2) Entité créée à partir de 2001: "Constitution", "Application for Incorporation", "Consent & Certificate of Directors", "Secretary and Consent of Shareholders" (3) Si la société n'a pas opté pour la communication des statuts, elle est soumise aux dispositions du "Companies Act 2001" et devra nous communiquer un écrit, signé par le Secrétaire général, précisant son choix.	
8.	Une copie de la carte d'identité nationale ou de passeport en cours de validité des dirigeants, signataires, actionnaires majoritaires et du secrétaire général, accompagnés d'un justificatif d'adresse et d'une référence bancaire datant de moins de 3 mois (Dans le cas d'un employé d'un GBMC, un certificat du GBMC peut être fourni au lieu de la lettre de référence bancaire et de la preuve de l'adresse résidentielle. L'OMC s'engage à informer la banque des propriétaires bénéficiaires et à l'avance, en cas d'un changement de propriétaire. Un CV sur les propriétaires bénéficiaires est aussi requis)	
9.	Eligible Introducer's Certificate	

- a. Toute photocopie doit comporter la mention 'Conforme à l'original' et les copies certifiées des GBMC devront être signées selon la liste des signataires autorisés maintenus à la Banque.
- b. Tout changement ou addition dirigeants, signataires, actionnaires majoritaires et du secrétaire général devront être accompagnés des documents cités dans les sections 2, 3 et 7 plus haut
- c. Dans le cas de sociétés GB appartenant à une holding listée sur un marché boursier international, une dérogation de la Banque aux conditions précitées est à la discrétion de la Banque.